



## COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Le 13 février 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le lundi 16 février 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** ALIX Mathilde, DELERUE David, DELOURME Jean-Pierre, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, GABARD Bruno, GRANDVALLET Chantal, JUGEL Steven, LARGEAU Chantal, LE MOIGNE Nolwenn, MAHIEUX Jérémy, MORIN-DIEGO Isabelle, MOUNIER Benoît, NOËL Pierre, PICARD Laurence, PONGERARD Pascale, RENAUDIE Hania, SAVIGNE Pascal, WHITE Cécile

**Secrétaire de séance :** LARGEAU Chantal

---

**2026-012 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

---

**Rapporteur :** LE MOIGNE Nolwenn

Madame Nolwenn LE MOIGNE rappelle que depuis le 1er septembre 2017, en application de la loi n°2015-991 dite loi NOTre, la Région est Autorité Organisatrice de Mobilité Régionale.

A ce titre, elle est responsable de l'organisation des transports non urbains de personnes (article L3111-1 du code des transports).

La Région a confié l'exécution des circuits scolaires à des entreprises privées de transport, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 10 ans, selon les modalités définies dans le cadre d'un marché de services.

L'article L3111-9 du code des transports permet à l'autorité compétente de déléguer tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, des établissements publics de coopération intercommunale...

Madame Nolwenn LE MOIGNE indique que la Région avait, dès 2017, fait le choix de déléguer l'organisation des transports scolaires vers les écoles à la Commune.

Ainsi une convention avait été signée en 2017 qui est arrivée à échéance le dernier jour de l'année scolaire 2024-2025.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant, à signer la nouvelle convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires 2025-2035.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 février 2026

Le président de séance,  
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétaire de séance,  
Chantal LARGEAU, 4ème adjoint au Maire